



Commandement de payer 1 an après

Par **beren16**, le **18/12/2013 à 13:18**

Bonjour, rnrn Il y a 1 an, nous avons ma compagne et moi quitté un logement dans lequel nous étions locataire depuis 3 ans. Les rapports avec notre propriétaire étaient conflictuel. En effet elle nous a attiré en nous "vendant" une partie de jardin pour nous interdire l'accès une fois le bail signé. Nous sommes allé en justice et nous avons gagné. Nous avons bénéficié d'une minoration de loyer tant que nous n'avions pas accès à la partie du jardin. Cette autorisation a eu lieu finalement mais nous n'avons pas été mis au courant. De ce fait nous avons continué à payer notre loyer minoré. Ce qui a entraîné une expulsion de notre part et nous avons payé notre dette. rnrn L'état des lieux a été fait en présence d'un huissier. La maison était très humide. Des traces de moisie sont très vite apparues dégradant le logement. rnrn Aujourd'hui 1 an après nous avons reçu un commandement de payer pour la remise à neuf du logement. Ce sont essentiellement des travaux de peinture. J'estime que c'est la vétusté des lieux qui a entraîné cela et non notre utilisation ou notre mauvais entretiens. Nous n'avons jamais eu de lettre auparavant et de suite un huissier nous remet ce commandement. Quels sont nos recours? peut-on refuser de payer? on s'expose à quoi si nous ne payons pas. Comment contester de paiement? rnrn Je perds un peu pied surtout 1 an après. Après 1 an de tranquillité. Merci de votre aide

Par **aguesseau**, le **18/12/2013 à 13:23**

bjr, rnrn que dit votre edl de sortie par rapport à l'edf d'entrée. rnrn rien ne vous oblige à répondre à un commandement de payer sauf si celui-ci fait suite à une décision d'un tribunal. rnrn cdt

Par **moisse**, le **18/12/2013** à **16:30**

Bonjour,
Dans quelles conditions l'intervention de l'huissier s'est-elle déroulée, qui a commandé cet huissier et qui l'a payé ?
La moisissure n'est jamais liée à un problème de vétusté mais d'humidité, manque d'aération, de chauffage ou d'une fuite d'eau stagnante dans les doubles cloisons.
A tous les coups l'huissier a relevé ces moisissures et vous êtes partis pour un conflit en responsabilité.